

Les comptes des régions 2005

LES COMPTES DES REGIONS 2005

La présente brochure a été réalisée à partir de l'exploitation de l'ensemble des comptes de gestion définitifs des régions de métropole et d'outre-mer tenus par les payeurs régionaux, comptables du Trésor. Elle présente les grandes évolutions financières des régions pour 2005.

L'année 2005 a d'abord été marquée techniquement par la mise en place – à titre expérimental- de la nouvelle nomenclature comptable M71 par 20 régions en remplacement de la M51. La réforme de l'instruction budgétaire et comptable des régions M71 s'inscrit dans le mouvement de rénovation des procédures budgétaires et comptables des collectivités et établissements publics locaux.

Le second fait marquant de l'année 2005 est la mise en oeuvre des nouveaux transferts de compétences décidés par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. Ainsi, les régions sont désormais compétentes en matière de formation des travailleurs sociaux, de formation aux professions paramédicales et de sages-femmes, d'aides aux étudiants des instituts de formation des travailleurs sociaux, de gestion des lycées internationaux, des établissements publics nationaux d'enseignement agricole. En outre, elles prennent en charge l'inventaire du patrimoine culturel. Enfin, depuis le 1^{er} juillet 2005, la région Ile-de-France prend en charge avec les autres collectivités de la région, le financement du Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF).

Ces nouveaux transferts de compétences se traduisent par une hausse des dépenses et par une progression corrélative des dotations et compensations reçues de l'Etat, notamment sous la forme de reversement de Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (TIPP). Malgré les transferts de compétences, l'autofinancement des régions s'est amélioré en 2005.

Le lecteur pourra compléter son information en se reportant aux fiches financières individuelles des régions : celles-ci sont librement consultables sur le site Internet du Ministère des Finances dédié aux collectivités locales : www.colloc.minefi.gouv.fr (onglet finances locales / comptes des collectivités / régions).

Je souhaite que cette publication apporte à ses lecteurs l'information la plus complète sur les comptes des régions. Mes services sont à leur écoute pour répondre à toute demande de précisions complémentaires et pour prendre en compte toute remarque sur ce document.

Dominique Lamiot

Directeur Général de la Comptabilité Publique

SOMMAIRE

1 - Analyse des comptes des régions 2005	Page	4
Présentation des finances des régions	Page	5
Analyse du fonctionnement	Page	7
Analyse de l'investissement	Page	11
Analyse patrimoniale	Page	13
2 - Tableaux de synthèse	Page	16
3 - Annexes	Page	25
Méthodologie	Page	26
Lexique	Page	29
Définition comptable des agrégats	Page	32

1 - Analyse des comptes des régions en 2005

Présentation des finances des régions en 2005

Deux points principaux marquent l'évolution des finances des régions en 2005.

L'année 2005 a été marquée par la mise en application -à titre expérimental- par 20 régions¹ de la nouvelle instruction comptable M71 en remplacement de l'instruction M51.

Cette innovation permet ainsi une meilleure transparence et une meilleure sincérité des comptes quel que soit le mode de vote du budget, par fonction ou par nature. Néanmoins son application a aussi eu pour effet d'opérer un certain nombre de reclassements comptables. Dès lors, la continuité dans les séries présentée dans cette publication peut en être affectée (le texte signale les cas où les évolutions observées sont affectées par le passage en M71).

Les régions se sont, par ailleurs, vu attribuer de nouvelles compétences par la loi du 13 août 2004 (financement de formations sanitaires et sociales, prise en charge par la région Ile-de-France du financement du Syndicat des Transports d'Ile-de-France) ou ont vu des compétences plus anciennes s'étendre ou monter en charge progressivement (transport régional ferroviaire de voyageurs, formation professionnelle, apprentissage).

De ce fait, l'exercice 2005 connaît une augmentation dynamique des dépenses réelles, tout particulièrement au niveau du fonctionnement (+15,9%). Ces dépenses concernent trois secteurs principaux et illustrent bien les transferts de compétences :

- la formation professionnelle et l'apprentissage ,
- les lycées,
- le transport ferroviaire régional de voyageurs qui a été généralisé à toutes les régions (sauf l'Île-de-France et la Corse) depuis 2002.

Les nouvelles compétences tendent à modifier la structure du budget des régions. La part des dépenses d'investissement, prédominante avant 2002, tend à diminuer. La part de l'investissement représente désormais 42,4 % des dépenses réelles hors dette en 2005 (contre 45,3% en 2004). Mais cette part de

l'investissement reste supérieure à celle observée pour les départements (23,6% en 2005).

L'analyse des comptes agrégés des régions s'appuie sur la démarche suivante :

- 1) Étude de la formation de l'autofinancement (CAF) par l'analyse de la section de fonctionnement.
- 2) Étude du financement des investissements (section d'investissement).

Ces deux premières parties ne prennent en compte que les opérations réelles : seules les dépenses et recettes se traduisant *in fine* par un décaissement ou un encaissement sont prises en compte (par exemple les dotations aux amortissements ne sont pas des charges réelles).

- 3) L'étude du patrimoine dans une optique financière constitue la dernière partie. Cette étude du patrimoine repose sur le bilan fonctionnel, qui consiste en un reclassement des postes du bilan agrégé des régions, en vue de mettre en évidence les principaux équilibres financiers : fonds de roulement, besoin en fonds de roulement et trésorerie. La dette, principale composante du fonds de roulement, fait l'objet d'un développement plus détaillé.

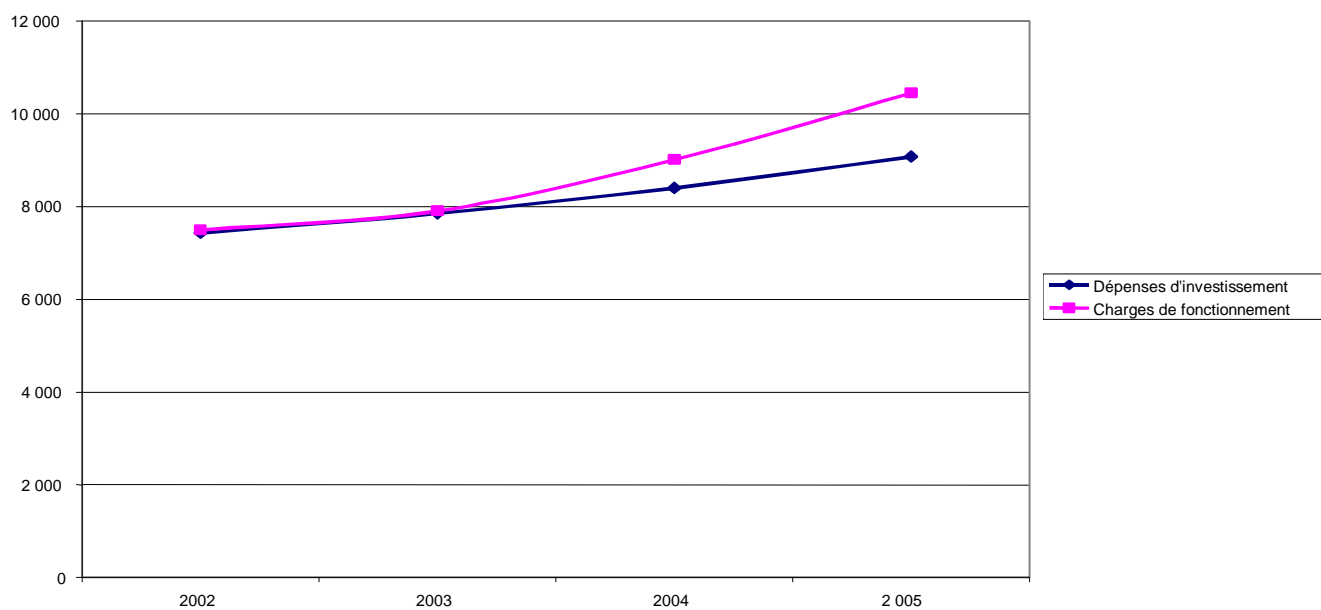
Le budget global des régions est en hausse significative.

Le volume d'activité des régions croît de manière importante au niveau global tant en dépenses (+12,1%) qu'en recettes (+11,6%).

Le ratio de dépenses réelles totales hors dette par habitant illustre cette dynamique, puisqu'il s'établissait à 256 euros par habitant en 2003, à 281 euros en 2004 contre 313 euros par habitant en 2005.

¹ Régions de métropole à l'exception du Languedoc-Roussillon et du Limousin.

Evolution en valeur des dépenses des régions (en millions d'euros)



Analyse du Fonctionnement

Les charges de fonctionnement progressent de manière soutenue en 2005 sous l'effet des transferts de compétences.

Au niveau de la section de fonctionnement, les charges augmentent de 15,9% et les produits de fonctionnement de 16,1% en 2005. La progression plus rapide des produits que celle des charges de fonctionnement aboutit à une augmentation de la capacité d'autofinancement (CAF). Des rentrées fiscales plus importantes et des transferts reçus plus conséquents permettent de compenser la hausse des charges de fonctionnement résultant des transferts de compétences.

Le passage en nomenclature M71 a conduit à d'importants reclassements de postes de dépenses - tout particulièrement parmi les charges de fonctionnement-, et dans une moindre mesure de recettes. Ces reclassements n'ont pas toujours permis d'obtenir des variations à champ constant sur certaines rubriques. Tel est le cas pour les subventions et contingents qui comprennent désormais certains comptes auparavant comptabilisés en achats et charges externes.

Cela explique en partie la progression marquée du poste « **subventions et contingents** » entre 2004 et 2005 de 19,6 %. Ce poste pèse environ 78% du total des charges de fonctionnement et sa

hausse est principalement due aux subventions (+152%).

Les subventions représentent 54,5% du poste « subventions et contingents ». Les transferts de compétences décidés par la loi du 13 août 2004 ou antérieurs mais avec une montée en charge progressive (lois sur la démocratie de proximité du 27 février 2002) expliquent en grande partie cette évolution.

Ainsi, en matière de **formation professionnelle** et **d'apprentissage**, les régions disposent d'une compétence de droit commun depuis 1983, mais ce secteur a connu une extension de son périmètre en 2003.

En effet, la loi « Démocratie de proximité » de février 2002 a transféré aux régions le versement de l'indemnité compensatrice forfaitaire attribuée antérieurement par l'État aux employeurs d'apprentis. Cette réforme s'applique aux contrats conclus après le 1^{er} janvier 2003, l'État assurant le versement de l'indemnité pour les contrats conclus auparavant. La montée en charge de cette compétence a donc été progressive : 22 millions en 2003 contre 351 en 2004, 629 millions en 2005 (le transfert sera complet en 2006 avec la fin des contrats conclus avant 2003). L'État assure la compensation de la prise en charge de cette compétence par un abondement de la dotation de formation professionnelle et d'apprentissage.

Fonctionnement

en millions d'euros

	2003*	2004*	04/03 en %	2005	05/04 en %
Charges de fonctionnement (1)	7 906	9 013	+14,0	10 447	+15,9
Achats et charges externes	1 011	1 196	+18,3	1 183	-1,1
Frais de personnel	522	571	+9,4	619	+8,4
Subventions et contingents	5 946	6 774	+13,9	8 099	+19,6
Charges financières	310	307	-0,9	390	+27,1
Autres charges de fonctionnement	117	164	+40,1	156	-5,0
Produits de fonctionnement (2)	12 687	13 584	+7,1	15 777	+16,1
Impôts directs	3 066	3 218	+5,0	4 004	+24,4
Impôts indirects et autres taxes	2 117	2 191	+3,5	2 925	+33,5
Concours de l'Etat	6 173	7 044	+14,1	8 022	+13,9
- DGF	34	4 836	+14123,0	4 947	+2,3
- Autres dotations	3 348	1 985	-40,7	2 837	+42,9
- Péréquation et compensations fiscales	2 791	223	-92,0	238	+6,8
Subventions et participations	1 253	1 121	-10,5	629	-43,9
Autres produits de fonctionnement	78	10	-87,2	197	+1870,0
Autofinancement (A)=(2) - (1)	4 780	4 571	-4,4	5 330	+16,6

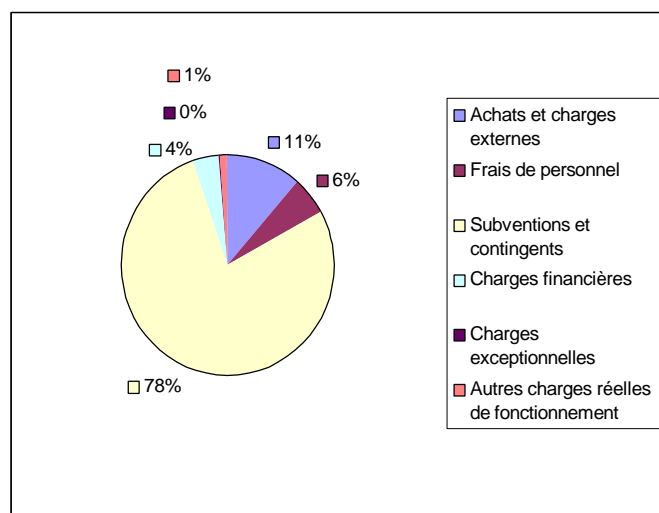
La rémunération des stagiaires de la formation professionnelle s'élève à 557 millions d'euros en 2005, soit une progression de 38% par rapport à l'année précédente.

Les frais de personnel des régions augmentent sensiblement entre 2004 et 2005 (+ 8,4%). Ce poste ne représente cependant qu'une part modérée du total des charges de fonctionnement (5,9 %) et ne croît pas aussi rapidement que ces dernières. L'augmentation des charges de personnel résulte de facteurs traditionnels (effets du GVT -« glissement vieillesse technicité »-, revalorisation du point d'indice,...), mais résulte aussi de nouveaux recrutements induits par la mise en place ou la montée en puissance de nouvelles compétences (transports ferroviaires, élargissement des compétences de formation professionnelle et d'apprentissage...).

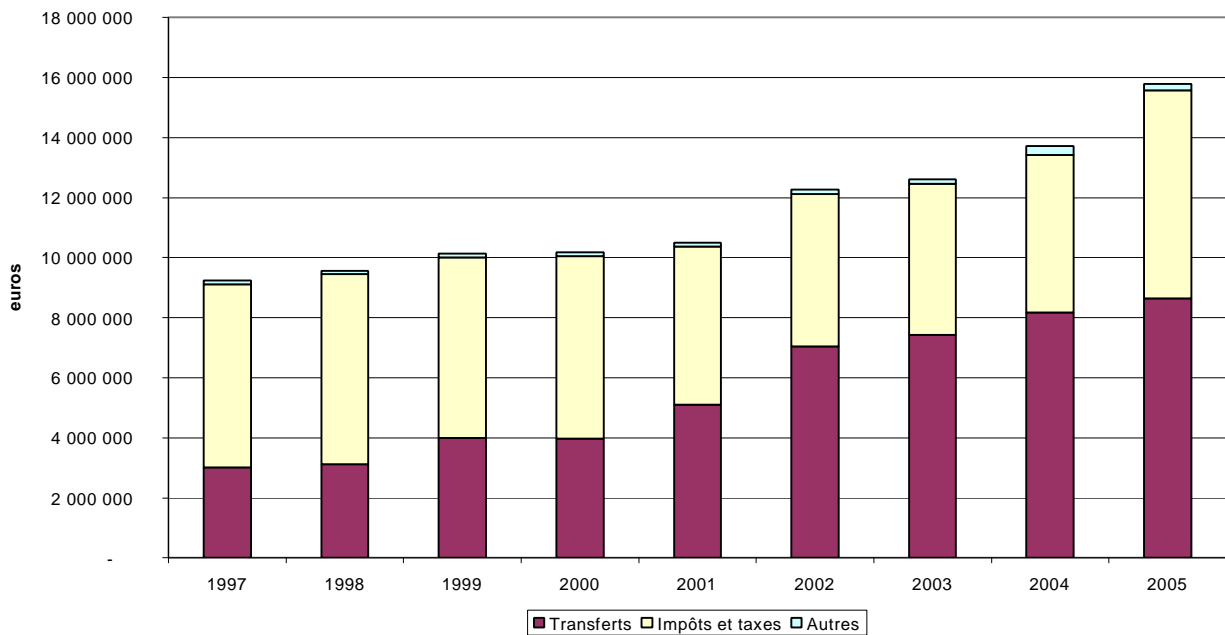
Le poste **des charges financières** augmente de 27,1% mais cette progression résulte, en partie, du passage en comptabilité M71 et du rattachement des charges à l'exercice.

En effet, le rattachement des intérêts courus non échus de 2004 payés en 2005 gonfle artificiellement ce poste de 42 millions d'euros. Après neutralisation de ce rattachement, l'augmentation des charges financières s'élève donc à 13,4%. Cette progression des charges financières, après une baisse ininterrompue depuis 1996, résulte de la croissance de l'encours de dette des régions (+3,4%).

Ventilation des charges de fonctionnement en 2005



Evolution des produits de fonctionnement

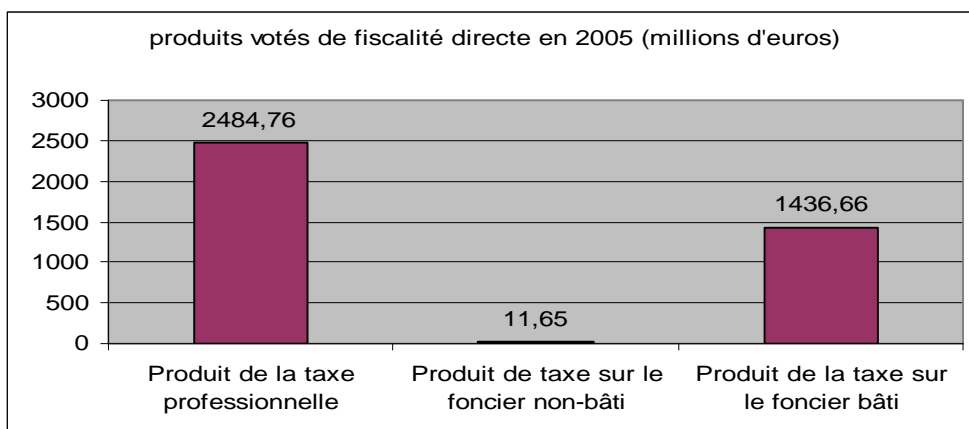


La compensation des transferts de compétences aux régions a induit une augmentation très significative des produits de fonctionnement (+16,1%), en raison notamment du reversement d'une fraction de la TIPP.

Les produits de la fiscalité directe augmentent de 24,4 % entre 2004 et 2005, s'élevant à 4 004 millions d'euros en 2005. Les régions enregistrent donc une hausse importante des produits issus de la fiscalité, due tant au dynamisme des bases qu'à l'accroissement des taux observé en 2005.

Par ailleurs, les impôts indirects et autres taxes évoluent très fortement à la hausse (+33,5%). Cette augmentation provient de la TIPP (Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers). En 2005, les régions se voient, en effet, attribuer une fraction de tarif de la TIPP au titre de leurs nouvelles compétences transférées dans le cadre de la loi « Libertés et responsabilités locales », soit 454,22 millions d'euros.

Cette hausse de la fiscalité indirecte s'explique également par l'augmentation du produit des cartes grises (+9,77%). Le produit de la taxe sur les certificats d'immatriculation a ainsi atteint 1 623 millions d'euros en 2005.



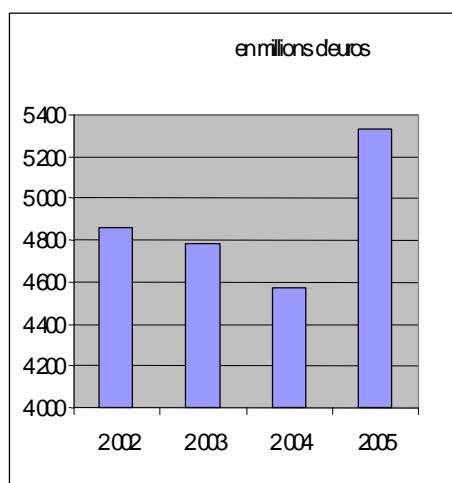
Plus globalement, la fiscalité indirecte des régions repose pour 55,5% sur le produit de la taxe sur les certificats d'immatriculation et pour 15,5 % sur la TIPP.

Les concours de l'État s'élèvent à 8 022 millions d'euros en 2005, soit une progression de 13,9% par rapport à 2004. Cependant, l'interprétation de l'évolution de ce poste, tout comme de celui des **subventions et participations reçues**, est affecté par le passage en M71 : cette instruction requalifie certaines participations versées par l'Etat pour la formation professionnelle en dotations. Ces dernières passent ainsi de la rubrique « subventions et participations » à la rubrique « autres dotations ». Il convient donc d'étudier le total de ces deux rubriques. Ce dernier évolue de 5,9% entre 2004 et 2005. Cet accroissement provient de dotations versées par l'Etat en compensation du transfert de compétences, notamment en matière d'indemnités aux employeurs d'apprentis.

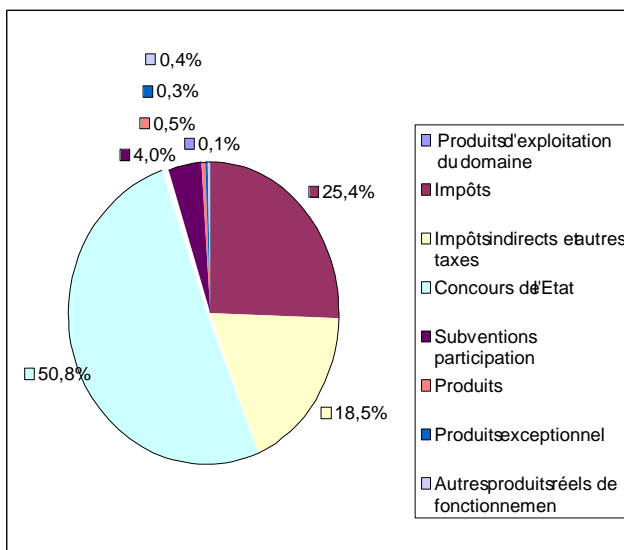
L'autofinancement connaît une progression significative en 2005 (+16,6%).

Le ratio CAF/produits de fonctionnement atteint 33,8% en 2005 contre 33,6% en 2004.

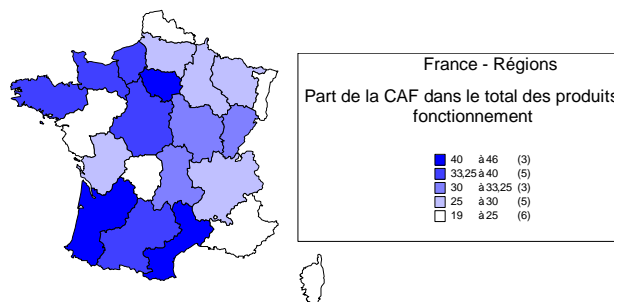
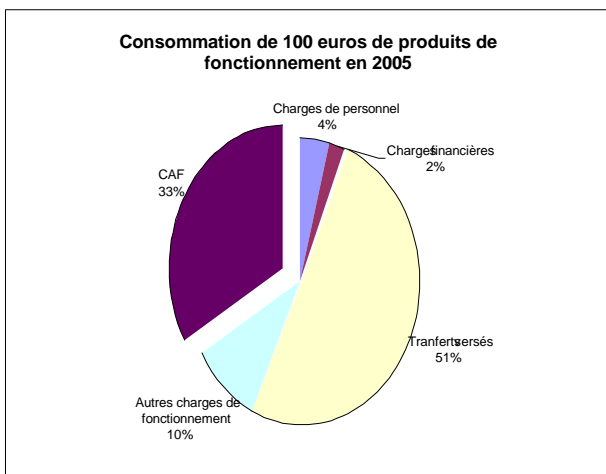
EVOLUTION DE LA CAF



Ventilation des produits de fonctionnement en 2005



Part de la CAF dans le total des produits de fonctionnement en 2005 (moyenne en métropole : 33,25)



Analyse de l'investissement

Investissement

en millions d'euros

	2003**	2004**	04/03 en %	2005	05/04 en %
Emplois d'investissement (hors dette)	6 947	7 465	+7,5	7 704	+3,2
Dépenses d'équipement	2 437	2 683	10,1	2 582	-3,8
Subventions d'équipement versées	4 137	4 338	4,9	4 591	5,8
Autres dépenses	373	444	19,0	531	19,6
Ressources d'investissement (hors emprunts)	1 501	1 634	+8,9	1 675	+2,5
FCTVA	314	326	3,8	379	16,2
Autres dotations et subventions	837	798	-4,7	1 047	31,2
Autres recettes (a)	350	510	45,7	249	-51,2
Remboursements d'emprunts*	908	937	3,2	1 373	46,5
Emprunts*	1 442	2 155	49,4	2 106	-2,3

(a) Produits de cessions, recettes sur travaux pour tiers...

* hors refinancements et opérations de gestion de la dette

** Pour assurer la continuité des séries 2003-2005, les données comptables ont été converties selon une optique qui soit le plus proche possible de la nomenclature M71.

En 2005, les emplois d'investissement (+3,2%) comme les ressources (+2,5%) connaissent une hausse modérée par rapport à 2004.

Les dépenses d'investissement totales hors dette s'accroissent de 3,2 % pour atteindre 7,7 milliards d'euros en 2005. Cette augmentation est surtout due à la hausse des subventions d'équipement versées (+5,8 %), lesquelles représentent presque 60% du total des emplois d'investissement hors dette. Ces subventions sont notamment versées dans le cadre des contrats de plan Etat-Régions.

Pour autant, la part de l'investissement dans les dépenses réelles hors dette diminue de 45,3 % à 42,4% entre 2004 et 2005, les emplois d'investissement augmentant dans des proportions moindres (+3,2%) que les dépenses réelles hors dette (+12,1%).

Les dépenses d'équipement directes s'élèvent à 2582 millions d'euros. Elles sont en recul de 3,8 % par rapport à 2004. Ces dépenses regroupent les travaux ou achats d'immobilisations entrant dans le patrimoine des régions. Près de 70% des dépenses d'équipement directes concernent l'enseignement du second degré (construction, rénovation des lycées).

Les subventions d'équipement versées progressent de 5,8% en 2005 (contre 4,9% en 2004).

Elles atteignent un montant de 4,6 milliards d'euros en 2005. Ce poste, avec les subventions et contingents versées en fonctionnement, rend compte du rôle d'intervention et de soutien des régions.

Ces subventions concernent deux catégories de bénéficiaires : les organismes publics et les organismes privés dans le cadre des aides économiques. Les principaux domaines d'intervention sont relatifs aux transports (1 679 millions d'euros de subventions d'équipement versées), à l'action économique (1 026 millions), à l'aménagement des territoires (624 millions).

Les remboursements d'emprunts augmentent de manière significative entre 2004 et 2005 (+46,5%) pour un volume financier global de 1,37 milliard d'euros. Ils comprennent cependant les opérations de réaménagement de dette et les opérations de refinancement ; mouvements qui rendent moins lisible l'évolution réelle de l'amortissement de la dette. Les régions mettent en place, en effet, une gestion active de leur dette en recourant de manière croissante aux opérations de réaménagement et aux produits financiers du type OCLT (ouverture de crédit à long terme) ou CLTR (crédit à long terme renouvelable).

Les remboursements d'emprunts augmentent en 2005 en raison de la hausse de l'encours de la dette depuis 2002. L'autofinancement dégagé en 2005 couvre en priorité ces remboursements.

Le **recours à l'emprunt**, variable d'ajustement des dépenses aux recettes, diminue de 2,3% par rapport à 2004. Toutefois, le volume des souscriptions d'emprunts nouveaux reste toujours supérieur aux remboursements d'emprunts.

L'évolution des **ressources d'investissement** hors emprunt s'élève en 2005 à 2,5 %. Ces ressources se composent pour deux tiers environ de subventions et autres dotations –lesquelles augmentent de 31,1 %- et pour 23 % du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA).

Le **FCTVA** progresse de 16,2 % en 2005, s'élevant ainsi à 379 millions d'euros. Cette évolution résulte de la forte hausse des dépenses d'équipement directes des régions en 2003, le FCTVA étant versé deux ans après la réalisation de l'investissement.

Les **autres dotations et subventions** progressent de manière très soutenue (+31,2%), passant globalement de 798 millions en 2004 à 1 047 millions en 2005. Cette évolution résulte cependant en partie de l'identification des dotations d'investissement dans des comptes dédiés en M71.

Après quatre années consécutives de baisse, **l'autofinancement** a progressé de 16,6% en 2005, permettant ainsi une marge de manœuvre financière accrue. Il s'élève à 5 330 millions d'euros (contre 4 571 en 2004). Cette évolution traduit une progression plus rapide des recettes réelles de fonctionnement par rapport aux dépenses et résulte donc pour partie de la hausse de la fiscalité.

Le taux de couverture des dépenses d'investissement par la CAF nette s'améliore en passant de 48,7% en 2004 à 51,4% en 2005.

Équilibre financier global

(En millions d'euros)

	Produits	15 777	Charges	10 447
Section de fonctionnement	Impôts directs	4 004	Achats, charges externes	1 183
	Impôts indirects	2 925	Personnel	619
	Concours de l'Etat	8 022	Subventions et contingents	8 099
	Subventions et participations	629	Charges financières	390
	Autres produits	197	Autres charges	156
			Autofinancement	5 330
		Autofinancement	5 330	Emplois hors dettes
Section d'investissement	Ressources hors emprunts	1 675		
	Endettement	733	Augmentation du FDR	34

Analyse patrimoniale

L'encours de la dette bancaire des régions s'élève à 9 761 millions d'euros et est en progression de 3,4% par rapport à 2004. Il est constitué pour 25% par des emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie. Le poids de la dette par habitant s'alourdit, passant de 152 euros en 2004 à 163 euros en 2005.

Malgré l'accroissement de cet encours, le poids de la dette en années de CAF, qui indique le nombre d'années de CAF nécessaire au remboursement de l'encours de dette, s'améliore pour s'établir à 1,91 en 2005 contre 2,07 en 2004.

Parallèlement, le poids de la dette en années de produits de fonctionnement suit cette même tendance en passant de 0,70 en 2004 à 0,64 en 2005. Cette diminution est la conséquence d'une plus forte augmentation des produits de fonctionnement malgré la hausse de l'encours de dette.

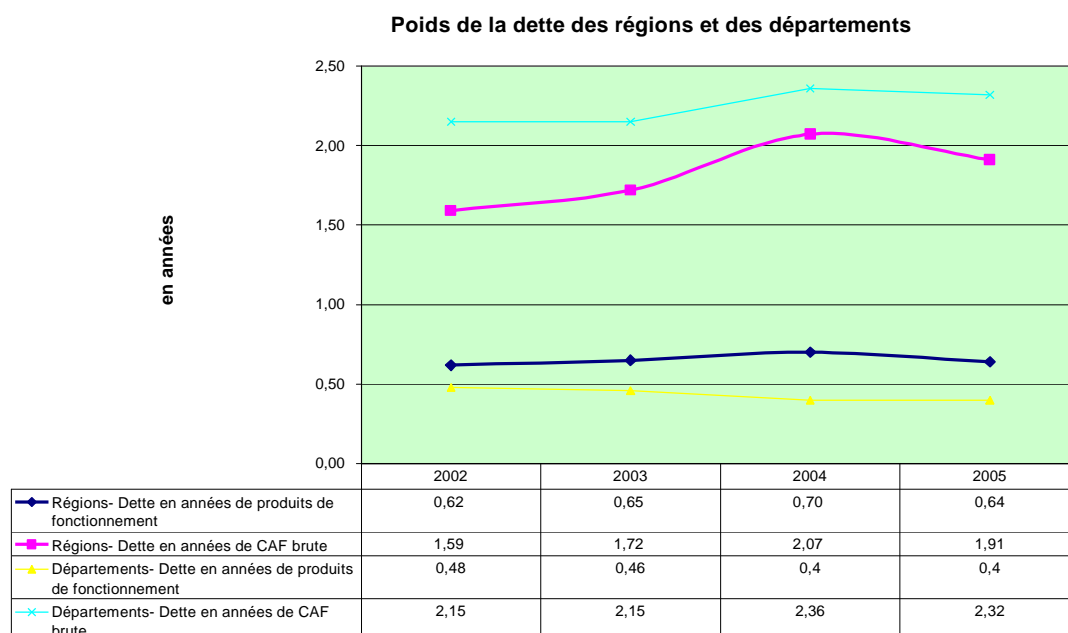
Equilibre financier global

en millions d'euros

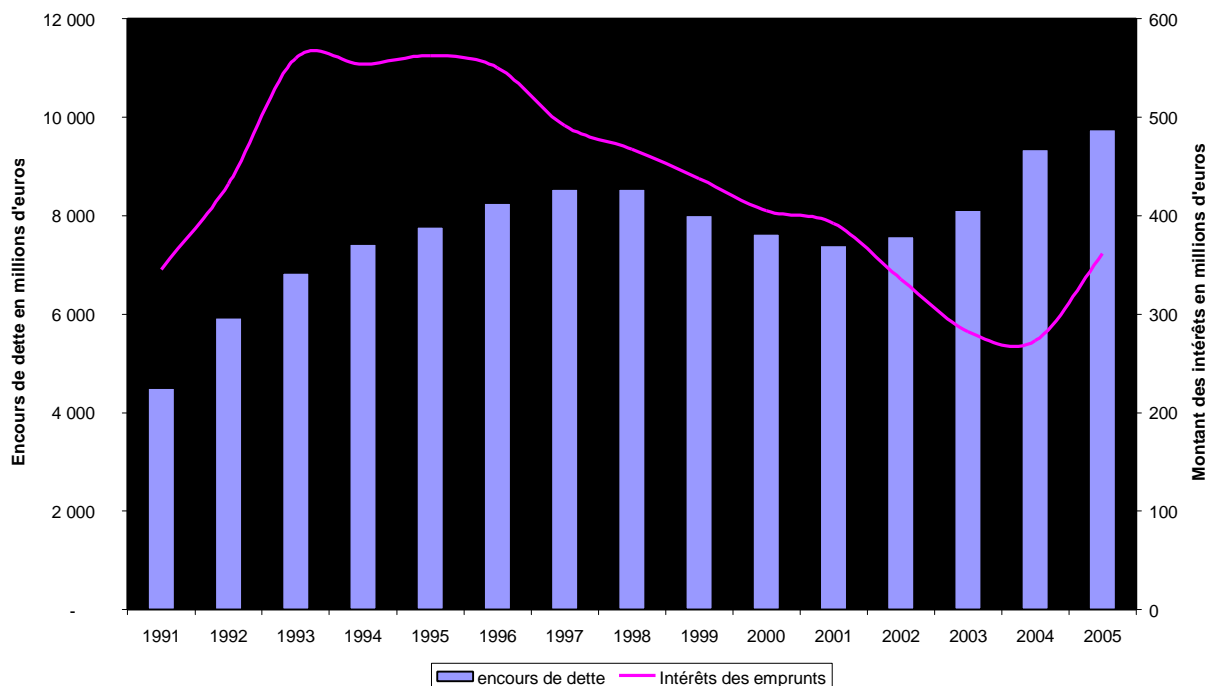
	2003**	2004**	04/03 en %	2005	05/04 en %
Dépenses totales*	15 761	17 415	+10,5	19 525	+12,1
Recettes totales*	15 629	17 373	+11,2	19 558	+11,6
Charges de fonctionnement (1)	7 906	9 013	+14,0	10 447	+15,9
Produits de fonctionnement (2)	12 686	13 584	+7,1	15 777	+14,8
Autofinancement (A) = (2)-(1)	4 780	4 571	-4,4	5 330	+12,7
Emplois d'investissement (hors dette)	6 947	7 465	+7,5	7 704	+3,2
Ressources d'investissement (hors emprunts)	1 501	1 634	+8,9	1 675	+2,5
Variation de l'endettement (emprunts - remboursements)	535	1 219	NS	733	NS

* hors refinancements et opérations de gestion de la dette

** Pour assurer une continuité des séries 2003-2005, les données comptables ont été converties selon une optique qui soit le plus proche possible de la nomenclature M 71



Encours de dette et montant des intérêts sur emprunts



Le **fonds de roulement** en 2005, s'élève à 824 millions d'euros, soit une progression de 5,1% par rapport à 2004.

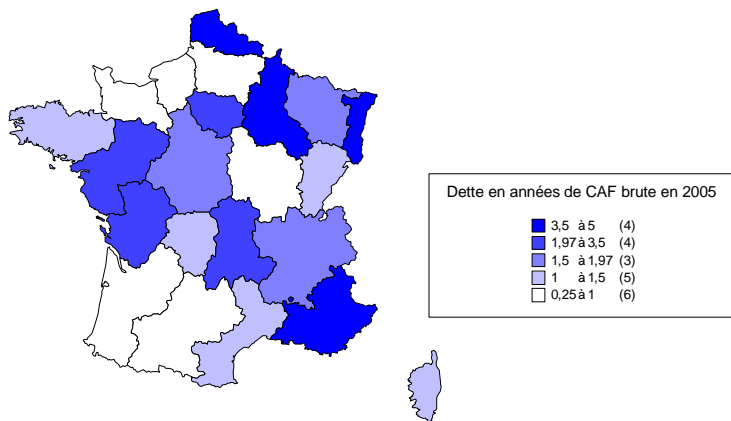
Les dépenses réelles évoluant à un rythme plus rapide, le fonds de roulement en jours de dépenses réelles s'établit à 15,2 jours alors qu'il s'élevait à 16,2 jours l'année précédente.

Le **besoin en fonds de roulement** en fin d'exercice des régions est toujours négatif (-500 millions d'euros). Il s'établit à -9,2 jours de dépenses réelles.

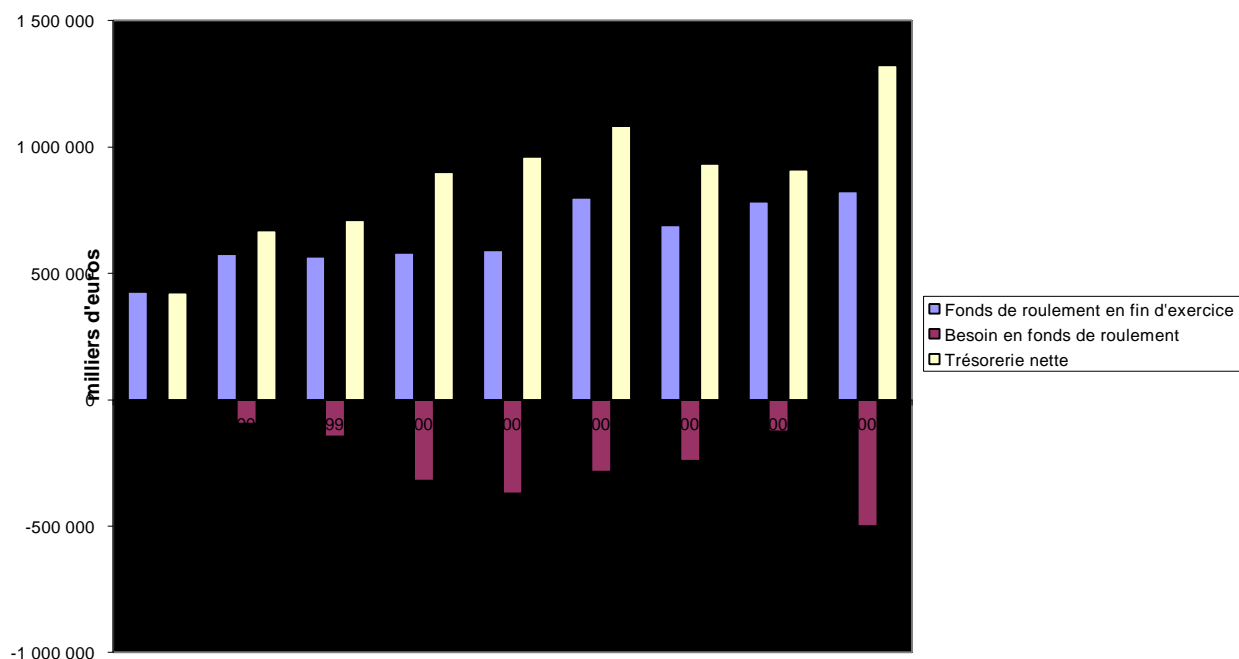
Ce dégagement de fonds de roulement (besoin en fonds de roulement négatif) ajouté au fonds de roulement constitue la trésorerie nette des régions.

Cependant, les variations du fonds de roulement et du besoin en fonds de roulement constatées en 2005, année de mise en place à titre expérimental de la M71, sont à analyser avec grande prudence en raison du mécanisme de neutralisation des charges à rattacher à l'exercice 2004 (cf. annexe méthodologique pour plus de détails).

Dette en années de CAF brute en 2005 (moyenne en métropole : 1,97)



Evolution de l'équilibre bilantiel

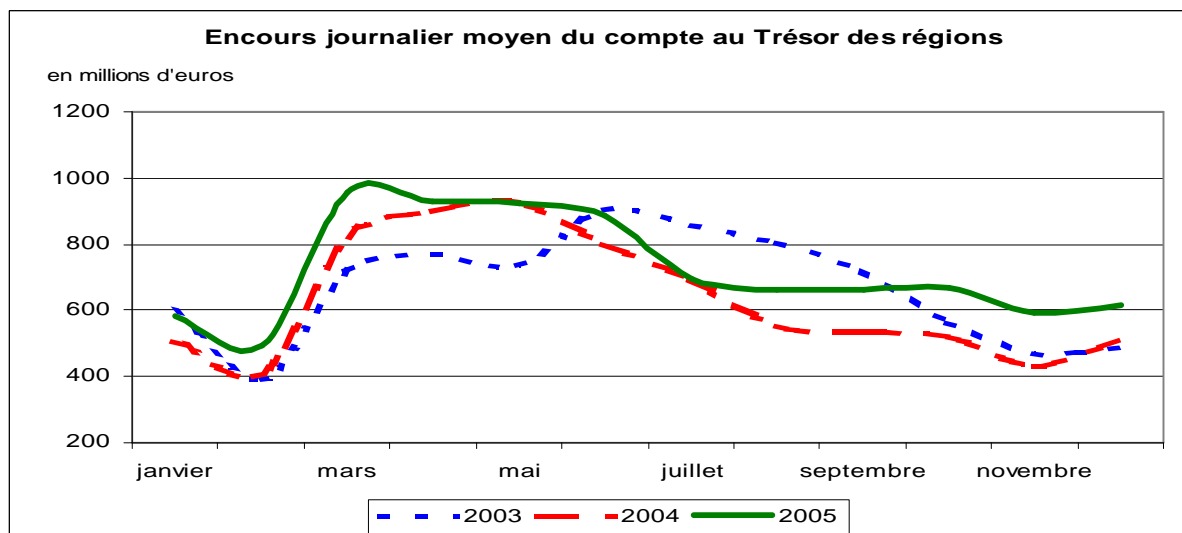


La **trésorerie** nette des régions a progressé de 45,5%, passant ainsi de 910 millions d'euros en 2004 à 1 324 millions d'euros en 2005. Cette tendance de clôture d'exercice se vérifie également en infra-annuel. En effet, les régions ont augmenté leur encours moyen journalier de trésorerie en 2005. Ce dernier s'élève à 722 millions d'euros contre 636 millions en 2004, soit une augmentation de 13,5%.

La trésorerie des régions a évolué tout au long de l'année 2005 de manière très similaire aux deux années précédentes, comme le montre le graphique détaillant les encours journaliers moyens.

solde moyen mensuel pour les régions

régions	2003	2004	2005
janvier	599	507	581
février	390	409	493
mars	718	824	958
avril	772	901	930
mai	738	928	924
juin	904	805	887
juillet	857	696	695
août	807	555	662
septembre	718	538	661
octobre	564	525	668
novembre	470	435	590
décembre	490	515	614
moyenne	669	636	722



2 - Tableaux de synthèse

Evolution des recettes réelles

(en millions d'euros)

	2002 *	2003 *	2004 *	2005	évolution 2004/2005 en %
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Impôts directs	3 017	3 066	3 218	4 004	24,4
Impôts indirects et autres taxes	2 221	2 117	2 191	2 925	33,5
<i>dont droits d'enregistrement et taxes d'urbanisme</i>	4	4	2	3	
<i>dont TIPP</i>	0	0	0	454	
<i>dont taxe sur les certificats d'immatriculation</i>	1 503	1 427	1 479	1 623	
<i>dont taxes d'outre-mer</i>	474	447	471	485	
Concours de l'Etat	5 722	6 173	7 044	8 022	13,9
<i>dont DGF</i>	49	34	4 836	4 947	
<i>dont autres dotations</i>	3 007	3 348	1 985	2 837	
<i>dont péréquation et compensations fiscales</i>	2 666	2 791	223	238	
Subventions et participations	1 313	1 253	1 121	629	-43,9
Autres produits réels de fonctionnement	83	78	10	197	1 870,0
TOTAL FONCTIONNEMENT	12 356	12 687	13 584	15 777	16,1
SECTION D'INVESTISSEMENT					
FCTVA	291	314	326	379	16,1
Autres dotations et subventions d'investissement	778	837	798	1 047	31,1
<i>dont</i>					
- <i>dotations d'équipement scolaire</i>	559	566	568	604	
Emprunts souscrits	1 256	1 442	2 155	2 106	-2,3
Autres recettes réelles d'investissement	456	351	509	250	-50,9
TOTAL INVESTISSEMENT	2 781	2 944	3 789	3 782	-0,2
TOTAL DES RECETTES REELLES	15 137	15 630	17 373	19 559	12,6

* : Pour assurer la continuité de la série 2002-2005, les données comptables ont été converties selon une optique qui soit le plus proche possible de la nomenclature M71

NB : les opérations d'investissement présentées dans ce tableau peuvent comprendre à titre résiduel des opérations d'ordre qui n'ont pu être isolées.

Evolution des dépenses réelles

(en millions d'euros)

	2002 *	2003 *	2004 *	2005	évolution 2004/2005 en %
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Achats et charges externes	758	1 011	1 196	1 183	-1,1
Frais de personnel	471	522	571	619	8,4
Subventions et contingents	5 772	5 946	6 774	8 099	19,6
<i>dont contributions obligatoires et participations</i>	3 931	3 910	4 504	2 854	-36,6
- dotation de fonctionnement des établissements du second degré	834	866	870	861	-1,0
- indemnités aux employeurs d'apprentis	0	22	351	629	79,3
<i>dont subventions</i>	1 391	1 571	1 753	4 418	152,0
<i>dont aides à la personne</i>	377	388	420	805	91,4
- stagiaires de la formation professionnelle	374	374	405	557	37,8
<i>dont frais de séjour et d'hébergement</i>	0	0	0	0	
<i>dont frais et indemnités des élus</i>	82	81	83	96	15,5
Charges financières	362	310	307	391	27,1
<i>dont charges d'intérêts</i>	336	282	273	362	32,4
Charges exceptionnelles	21	24	79	34	-57,6
Autres charges réelles de fonctionnement	110	94	85	122	44,1
TOTAL FONCTIONNEMENT	7 494	7 906	9 013	10 448	15,9
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Dépenses d'équipement directes	2 200	2 437	2 683	2 582	-3,8
Subventions d'équipement versées	3 825	4 137	4 338	4 591	5,8
Remboursement de dettes	1 089	908	937	1 373	46,5
Autres dépenses réelles d'investissement	319	374	443	531	19,8
TOTAL INVESTISSEMENT	7 433	7 855	8 402	9 077	8,0
TOTAL DES DEPENSES REELLES	14 927	15 761	17 415	19 524	0,1

* : Pour assurer la continuité de la série 2002-2005, les données comptables ont été converties selon une optique qui soit le plus proche possible de la nomenclature M71

NB : les opérations d'investissement présentées dans ce tableau peuvent comprendre à titre résiduel des opérations d'ordre qui n'ont pu être isolées.

Principaux ratios financiers

DONNEES GENERALES	Définition	2002	2003	2004	2005
Dépenses réelles totales hors dette en euros par habitant	Dépenses réelles totales hors dette / population INSEE (1)	244	256	281	313
Part de l'investissement dans les dépenses réelles hors dette	Dépenses d'investissement hors dette / dépenses réelles totales hors dette	45,8%	46,8%	45,3%	42,4%
AUTOFINANCEMENT					
Part de la CAF dans les produits de fonctionnement	CAF / Produits de fonctionnement réels	39,3%	37,7%	33,6%	33,8%
Taux de couverture des dépenses d'investissement par la CAF nette	CAF nette / Emplois d'investissement réels (hors dette)	59,5%	55,7%	48,7%	51,4%
ENDETTEMENT					
Poids de la dette en années de produits de fonctionnement	Encours de dettes à moyen et long terme / produits de fonctionnement réels	0,62	0,65	70,00	0,64
Poids de la dette en euros par habitant	Encours de dettes à moyen et long terme / population INSEE (1)	126	134	152	163
Poids de la dette en années de CAF	Encours de dettes à moyen et long terme / CAF	1,59	1,72	2,07	1,91
Annuité de dette rapportée aux produits de fonctionnement	Charges d'intérêt + remboursement en capital des dettes à moyen et long terme) / produits de fonctionnement réels	11,5%	9,4%	8,9%	11,0%
EQUILIBRES BILANTIELS					
Fonds de roulement en jours de dépenses réelles	Fonds de roulement * 360 / dépenses réelles totales	19,3	15,8	16,2	15,2
Besoin en fonds de roulement en jours de dépenses réelles	Besoin en fonds de roulement *360 / dépenses réelles totales	-7,0	-5,5	-2,6	-9,2
Trésorerie en jours de dépenses réelles	Trésorerie nette * 360 / dépenses réelles totales	26,2	21,3	18,8	24,4

(1) Source : INSEE

BILAN FONCTIONNEL - EVOLUTION DE L'ACTIF

(en millions d'euros)

	2005
ACTIF IMMOBILISE BRUT*	
Immobilisations d'exploitation*	47 399
<i>dont constructions</i>	24 045
<i>dont matériel</i>	4 213
Immobilisation affectées, concédées ou mises à disposition	318
Immobilisations financières	1 710
Autres éléments d'actif immobilisé	5 871
TOTAL ACTIF IMMOBILISE BRUT	55 298
FONDS DE ROULEMENT (= ressources stables - actif immobilisé brut) **	824
ACTIF D'EXPLOITATION	
Créances sur redevables ou clients	86
Créances sur personnes publiques et organismes sociaux	436
Liaison avec les budgets annexes (soldes débiteurs)	1
Autres créances	324
TOTAL ACTIF D'EXPLOITATION	848
TRESORERIE ACTIVE	
Disponibilités	1 254
Valeurs mobilières de placement	50
Autres	26
TOTAL TRESORERIE ACTIVE	1 330

* : Circulaire interministérielle n° NOR/LBL/B/04/10067/C du 30 juillet 2004 précisant notamment les modalités de recensement, l'ajustement de l'inventaire et de l'état de l'actif pour les immobilisations acquises avant le 1er janvier 2005. Ainsi, les biens acquis depuis plus de 5 ans au 1er janvier 2005 peuvent être sortis de l'actif au cours de l'exercice 2005. De même, la région peut procéder à la sortie simplifiée des biens renouvelables autres que le matériel de transport acquis entre le 1er janvier 2000 et le 1er janvier 2005.

** : Les variations du fonds de roulement et du besoin en fonds de roulement constatées en 2005, année de mise en œuvre de la nomenclature M71, sont à analyser avec prudence en raison du mécanisme de neutralisation des charges à rattacher à l'exercice 2004 (cf. annexe méthodologique pour plus de détails).

BILAN FONCTIONNEL - EVOLUTION DU PASSIF

(en millions d'euros)

	2005
RESSOURCE STABLES	
Capitaux propres	44 798
Provisions	76
Amortissements	575
dont amortissement des constructions	333
dont amortissement du matériel	230
Dettes à moyen et long terme	9 761
Autres ressources	906
TOTAL RESSOURCES STABLES	56 117
PASSIF D'EXPLOITATION	
Dettes fournisseurs	362
Dettes sur personnes publiques et organismes sociaux	443
Liaison avec les budgets annexes (soldes créditeurs)	3
Autres dettes	540
TOTAL PASSIF D'EXPLOITATION	1 348
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (= actif - passif d'exploitation)	-500
TRESORERIE PASSIVE	6
TRESORERIE NETTE (= trésorerie active - trésorerie passive)	1 324

Ventilation par fonction des dépenses Nomenclature M71

(en millions d'euros)

	2005		
	Charges de fonctionnement réelles	Dépenses d'équipement directes	Subventions d'équipement versées
FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX			
01 : Opérations non ventilables	1 021	175	185
02 : Administration générale	848	120	1
03 : Sécurité	0	0	0
04 : Actions interrégionales, européennes et internationales	88	0	46
TOTAL FONCTION 0	1 957	295	232
FONCTION 1 : FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE			
10 : Services communs	54	0	2
11 : Formation professionnelle	1 449	0	22
12 : Apprentissage	1 353	65	95
TOTAL FONCTION 1	2 857	66	118
FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT			
20 : Services communs	6	6	1
21 : Enseignement du premier degré	0	0	0
22 : Enseignement du second degré	811	1 792	278
23 : Enseignement supérieur	97	37	107
27 : Sécurité	1	7	0
28 : Autres services périscolaires et annexes	181	10	16
TOTAL FONCTION 2	1 097	1 852	402
FONCTION 3 : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS			
30 : Services communs	7	0	0
31 : Culture	302	7	98
32 : Sports	76	9	44
33 : Loisirs	4	6	9
37 : Sécurité	0	1	0
TOTAL FONCTION 3	389	23	153
FONCTION 4 : SANTE ET ACTION SOCIALE			
40 : Services communs	3	0	0
41 : Santé	101	3	11
42 : Action sociale	109	0	41
47 : Sécurité alimentaire	8	0	0
TOTAL FONCTION 4	221	3	52

Ventilation par fonction des dépenses Nomenclature M71

(en millions d'euros)

	2005		
	Charges de fonctionnement réelles	Dépenses d'équipement directes	Subventions d'équipement versées
FONCTION 5 : AMENAGEMENT DES TERRITOIRES			
50 : Services communs	27	0	3
51 : Politique de la ville	29	2	76
52 : Agglomérations et villes moyennes	6	0	157
53 : Espace rural et autres espaces de développement	51	0	181
54 : Habitat - (Logement)	4	0	146
55 : Actions en faveur du littoral	1	0	4
56 : Technologies de l'information et de la communication	38	6	37
57 : Sécurité	4	0	10
58 : Autres actions	20	-3	10
TOTAL FONCTION 5	179	6	624
FONCTION 6 (FONCTION EN RESERVE)			
FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT			
70 : Services communs	13	0	3
71 : Actions transversales	28	0	20
72 : Actions en matière des déchets	5	0	23
73 : Politique de l'air	1	0	7
74 : Politique de l'eau	12	0	103
75 : Politique de l'énergie	11	0	27
76 : Patrimoine naturel	33	22	21
77 : Environnement des infrastructures de transport	0	0	36
78 : Autres actions	4	0	15
TOTAL FONCTION 7	107	23	256
FONCTION 8 : TRANSPORTS			
80 : Services communs	10	0	8
81 : Transports en commun de voyageurs	2 081	94	1 063
82 : Transports publics de voyageurs	6	41	533
82 : Routes et voiries	0	0	0
87 : Sécurité	1	0	22
88 : Autres transports	183	5	53
TOTAL FONCTION 8	2 281	140	1 679
FONCTION 9 : ACTION ECONOMIQUE			
90 : Services communs	4	192	384
91 : Interventions économiques transversales	108	2	71
92 : Recherche et innovation	121	16	172
93 : Agriculture, pêche, agro-industrie	237	1	160
94 : Industrie, artisanat, commerce et autres services	236	0	159
95 : Tourisme et thermalisme	102	4	80
96: services économiques (M51R)	530	0	0
97:service fiscal (M51R)	16	0	0
TOTAL FONCTION 9	1 355	215	1 026

INTENSITE DE LA DEPENSE PAR REGION

Région	Dépenses totales* en euros par habitant	Population**	Dépenses totales* en millions d'euros	Part de l'investissement* dans les dépenses totales
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	280	4 702 555	1 318	34%
NORMANDIE(BASSE-)	304	1 441 833	439	46%
BOURGOGNE	271	1 623 295	440	32%
FRANCHE-COMTE	300	1 138 930	341	36%
CORSE	1 836	273 060	501	37%
MIDI-PYRENEES	283	2 701 049	765	43%
AQUITAINE	242	3 044 636	736	45%
LANGUEDOC-ROUSSILLON	221	2 462 473	543	39%
BRETAGNE	228	3 020 885	687	41%
PAYS DE LA LOIRE	239	3 357 861	804	33%
CENTRE	285	2 481 926	709	42%
CHAMPAGNE-ARDENNE	323	1 336 330	432	46%
LORRAINE	288	2 330 504	670	44%
NORD-PAS-DE-CALAIS	292	4 027 706	1 178	36%
AUVERGNE	364	1 326 406	483	49%
ALSACE	337	1 793 859	604	45%
RHÔNES-ALPES	275	5 895 755	1 622	40%
ILE-DE-FRANCE	262	11 290 831	2 956	52%
HAUTE-NORMANDIE	292	1 802 417	526	42%
PICARDIE	315	1 874 601	590	33%
POITOU-CHARENTES	262	1 691 470	443	37%
LIMOUSIN	343	721 618	247	31%
METROPOLE	282	60 340 000	17 034	42%
GUADELOUPE	526	447 611	236	49%
GUYANE	628	184 489	116	58%
MARTINIQUE	698	394 939	276	55%
REUNION	694	763 204	529	63%
REGIONS D'OUTRE-MER	646	1 790 243	1 157	58%
TOUTES REGIONS	293	62 130 243	18 190	43%

* opérations définitives (hors remboursements d'emprunts et octrois de prêts)

** source : INSEE, estimations localisées de population pour 2005

3 - Annexes

Méthodologie

Afin d'éviter toute ambiguïté dans l'interprétation à donner aux informations présentées dans ce document, il paraît nécessaire de rappeler brièvement quelques notions essentielles concernant le régime administratif des collectivités territoriales et les documents budgétaires et comptables en usage, et de préciser les concepts de l'analyse financière opérée par la Direction Générale de la Comptabilité publique.

I - LE REGIME ADMINISTRATIF DES COLLECTIVITES LOCALES

On désigne par **collectivités territoriales** les régions, les départements et les communes. En 1982, le régime administratif des collectivités locales a été modifié par la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions qui supprime toute forme de tutelle *a priori*, sur les décisions des collectivités locales.

Le statut particulier de la **Corse** a été renforcé par la loi n° 91-428 du 13 mai 1991 qui lui confère d'importantes compétences nouvelles et des ressources fiscales indirectes différentes de celles des régions du continent. En réalité, la Corse n'est plus juridiquement une région au sens de collectivité locale, mais une collectivité territoriale à statut unique.

Par ailleurs, succédant au district de la région parisienne, **la région Ile-de-France** comporte également des spécificités budgétaires.

II - LES DOCUMENTS BUDGETAIRES ET COMPTABLES

Le principe de la séparation des ordonnateurs et des comptables se traduit, dans l'exécution des budgets des collectivités territoriales, par une différenciation entre opérations administratives et opérations comptables et, en conséquence, par la tenue d'une double comptabilité : **comptabilité administrative** de l'ordonnateur, **comptabilité financière** du comptable du Trésor.

Ces comptabilités décrivent les opérations réalisées au cours d'un exercice. A la clôture de celui-ci, les opérations sont regroupées dans un compte administratif pour l'ordonnateur, dans un compte de gestion pour le comptable.

A la différence du compte administratif qui se limite à la transcription de la seule exécution budgétaire, le compte de gestion présente une comptabilité en partie double, comprenant des comptes de tiers et financiers, ainsi qu'un bilan de fin d'exercice. Il offre ainsi une vision exhaustive de la situation financière de la collectivité.

Les budgets locaux s'exécutent en gestion, c'est-à-dire que les comptes doivent décrire les opérations réalisées au cours d'une seule année dont toutefois le 31 décembre est prolongé fictivement jusqu'au 31 janvier de l'année suivante pour les opérations de fonctionnement, de manière à permettre le rattachement à la gestion des opérations déjà engagées.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations concernant l'exploitation, autrement dit la gestion courante des services.

Sont inscrits notamment :

1) *en produits* : les impôts directs et indirects, les dotations versées par l'Etat, les ressources d'exploitation et du domaine, les produits financiers ;

2) *en charges* : les achats de fournitures et de services, les frais de personnel, les allocations et subventions versées, les frais financiers (intérêts de la dette notamment).

Les budgets locaux doivent être votés en équilibre. Les produits de fonctionnement doivent donc être égaux ou supérieurs aux charges de fonctionnement. La section de fonctionnement fait ainsi apparaître un solde qui permet le financement d'une fraction des dépenses d'équipement. Il figure, à ce titre, dans la section d'investissement qui inclut également d'autres recettes, telles que les subventions et les emprunts.

La réforme de la DGF en 2004 modifie l'architecture des concours de l'Etat aux collectivités locales. La nouvelle DGF versée par l'Etat aux régions en 2004 inclut la plupart

des compensations fiscales et des attributions de péréquation versées auparavant sous forme de dotations distinctes. La présente brochure prend acte de cette évolution en comptant désormais les **compensations fiscales et les attributions de péréquation dans le total des transferts versés par l'Etat** et non plus dans la rubrique des impôts et taxes.

La section d'investissement retrace toutes les opérations en capital, autrement dit les opérations de dépenses ou de recettes qui accroissent ou diminuent la valeur du patrimoine.

Figurent :

1) En recettes :

- d'une part, "la capacité d'autofinancement" (CAF) dégagée par la section de fonctionnement (cf. lexique) ;
- d'autre part, des recettes constituées pour l'essentiel par des dotations d'équipement et des emprunts.

2) En dépenses :

- les remboursements en capital d'emprunts ;
- les prêts et avances accordés par la collectivité ;
- les dépenses directes d'investissement (acquisitions mobilières et immobilières, travaux neufs, grosses réparations) ;
- les subventions d'équipements versées.

La différence entre les recettes d'investissement et les dépenses d'investissement augmente ou diminue le fonds de roulement selon les résultats de l'année.

Ainsi, les comptes de fonctionnement et d'investissement retracent, après élimination de toutes les opérations comptables d'ordre, les flux réels de dépenses et de recettes au cours d'une année.

Les données chiffrées concernant les emprunts nouveaux et les remboursements en capital d'emprunts sont corrigées des opérations de refinancement de dette et des opérations d'allers et retours sur le compte 16 liées à la

gestion de trésorerie dans le cadre d'emprunts avec option de tirage sur ligne de trésorerie.

III - Incidences de la mise en application de la nomenclature M71 en 2005 sur les données présentées dans cette publication

A) Incidences des reclassements dans le plan de comptes

La nomenclature M71 a adopté un plan de comptes par nature conforme au plan comptable général. La circulaire du 30 juillet 2004 présente une table de transposition M51R/M71 qui permet de retrouver les équivalences des comptes M51 en M71. Cette table de transposition a été utilisée afin de déterminer l'équivalent M51 de la définition des rubriques de dépenses et de recettes en M71 (cf. annexe 3).

Cette transposition peut toutefois poser certains problèmes dans le cadre de cette publication :

- certains comptes en M51 ont été éclatés en M71 en plusieurs comptes ne se trouvant pas dans la même rubrique. Ces cas ont toutefois peu d'incidences sur les données de cette publication.
- la M71 a parfois précisé l'imputation comptable de dépenses ou recettes qui ne disposaient pas de comptes dédiés en M51.

La nomenclature fonctionnelle de la M71 est très différente de celle de la M51 (comptes de programmes ou de service commençant par « 9 »). C'est pourquoi il n'a pas été possible d'établir des séries relatives à la ventilation par fonction des dépenses ou des recettes pour les données antérieures à 2005.

B) Incidences de la neutralisation des rattachements d'opérations

La nomenclature M71 met en pratique le rattachement des charges et des produits à l'exercice où s'est produit le fait générateur de la dépense ou de la recette. Cette disposition pose problème la première année d'application de la M71 pour deux raisons :

- les charges et produits afférents à l'exercice 2004 mais payés en 2005 sont supportés par ce dernier exercice. S'il

existe un excédent de ces charges sur ces produits, le résultat de l'exercice 2005 s'en trouve minoré par rapport à une situation « normale » (par exemple pour l'exercice 2006) ;

- les charges et produits constatés d'avance en 2004 mais relatifs à l'exercice 2005 sont supportés par l'exercice 2004. S'il existe un excédent de produits sur ces charges, le résultat de l'exercice 2005 s'en trouve minoré par rapport à une situation « normale ».

Aussi la circulaire du 30 juillet 2004 prévoit un dispositif facultatif de neutralisation de ces situations. Le principe ce dispositif est d'opérer un prélèvement sur les capitaux propres (débit du compte 1069, ou 1068 dans le cas des intérêts courus non-échus) en créditant la section de fonctionnement (au compte 79 : transferts de charges) afin de neutraliser le surcroît de charges en classe 6.

Dans le cadre de cette publication, ce dispositif de neutralisation a des incidences :

- sur les montants de différentes rubriques de charges et des produits de la section de fonctionnement (les montants sont majorés seulement pour l'exercice 2005) ;
- et sur les montants du fonds de roulement (FR) et du besoin en fonds de roulement (BFR), minorés par rapport à 2004, mais de façon permanente.

Prenons l'exemple d'une charge à payer afin d'illustrer cette situation : lors d'un exercice "normal" (à partir de 2005) lors de la contrepassation des charges à payer, les écritures comptables suivantes sont passées (en prenant D pour débit et C pour crédit) :

1) contrepassation du rattachement effectué lors de l'exercice N-1 : C 6 par D 408 \simeq le FR augmente (par le C 615, qui augmente le résultat), et le BFR aussi, pour le même montant (par le D 408 qui diminue le passif d'exploitation)

2) mandatement de la dépense : D 6 par C 401 \simeq le FR diminue (le D 6 diminue le résultat), le BFR aussi (par le C 401 qui augmente le passif d'exploitation). En outre la charge nette en classe 6 est égale à 0 puisque le débit est égal au crédit (si on prend pour hypothèse que la facture est égale à ce qui avait été rattaché lors de l'exercice précédent).

Finalement l'opération n'a aucune conséquence sur le FR, le BFR ou les charges.

En revanche, en 2005, la situation est différente :

1) La neutralisation se traduit par : D 1069 ou 1068 par C 79 \simeq le FR diminue (D 1069 ou 1068, donc les capitaux propres diminuent), mais il augmente dans le même temps (C 791, donc augmentation du résultat, qui est repris dans les capitaux propres) ; l'opération est donc neutre sur le FR et le BFR.

2) Le mandatement de la dépense se traduit par : D 6 par C 401 \simeq le FR diminue (D 615), le BFR aussi (par le C 401).

Au final, les conséquences sur le FR, le BFR et les charges de la deuxième étape ne sont pas contrebalancées par la première, au contraire du cas "normal" : c'est pourquoi la neutralisation aboutit à une diminution du FR et du BFR.

En outre, la charge en classe 6 est certes équilibrée par le produit au compte 79, mais dans le cadre du traitement de masse effectué pour élaborer cette publication (utilisation de balances), il n'est pas possible de savoir à quels comptes se rattachent précisément les imputations au compte 79. C'est pourquoi les charges sont surévaluées pour l'exercice 2004.

En revanche ce dispositif de neutralisation n'a pas d'impact sur la CAF puisque les transferts de charges au compte 79 sont des produits CAF (ces produits sont comptés dans les autres produits de fonctionnement dans les tableaux de cette publication).

Lexique

Actif circulant

Ensemble des éléments du patrimoine qui, en raison de leur nature ou de leur destination, n'ont pas vocation à y rester de manière durable.

Amortissement

Constatation comptable de la dépréciation irréversible de la valeur d'un élément d'actif, du fait de son usage, du temps ou de l'obsolescence.

Annuité de la dette

L'annuité de la dette est composée du montant des intérêts des emprunts qui constituent une des charges de la section de fonctionnement, et du montant du remboursement du capital qui figure parmi les dépenses d'investissement. L'addition de ces deux montants, et éventuellement du montant des règlements effectués au titre des engagements de paiement par annuités, permet de mesurer le poids exact de la dette à long et moyen terme pour les collectivités.

Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement est égal à la différence entre l'ensemble des créances et des dettes à court terme. Une créance constatée mais non encaissée génère un besoin en fonds de roulement (besoin comblé par le fonds de roulement défini ci-dessous). A l'inverse, une dette non encore payée vient diminuer ce besoin en fonds de roulement.

Bilan fonctionnel

Reclassement des postes du bilan par grandes unités, de manière à faire ressortir des grandeurs caractérisant la structure financière de la collectivité. Cette présentation du bilan permet d'analyser les conditions dans lesquelles se réalise l'équilibre entre le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie nette.

CAF (capacité d'autofinancement)

Excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement, dont le montant permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (en priorité, le remboursement des emprunts et, pour le surplus, les dépenses d'équipement).

CAF nette

CAF diminuée des remboursements de dettes en capital. La CAF nette mesure la capacité de la collectivité à financer ses dépenses d'investissement grâce à ses ressources propres, une fois acquittée la charge obligatoire de la dette.

CLTR

Acronyme pour « crédit à long terme renouvelable ». Il s'agit d'un type d'emprunt similaire à l'ouverture de crédit à long terme (OCLT) ou au prêt à capital et taux modulable (PCTM). Ces produits de financement allient un emprunt classique et la faculté de gérer la trésorerie à l'intérieur d'un plafond annuel. L'utilisation de ces emprunts perturbe l'analyse des flux annuel de dette : en effet les mouvements sur le compte 16 ne correspondent plus aux emprunts nouveaux et aux amortissements d'emprunts en raison des opérations particulières qu'entraîne le recours à ces emprunts. Ces opérations gonflent artificiellement les masses d'emprunts mobilisés et remboursés par la région au cours d'un exercice. Les opérations sur produits de type "CLTR" sont soustraites du compte 16 en débit et en crédit dès lors qu'elles ne correspondent pas à un réel emprunt de moyen ou long terme.

Dette à long et moyen terme en fin d'exercice

Cette dette correspond au capital restant dû au 31 décembre de l'année considérée sur le montant des emprunts contractés pour une durée supérieure à un an. Elle exclut la dette sans réception de fonds (engagements de verser des subventions par annuités).

Dotation générale de décentralisation (DGD)

L'article 102 de la loi du 2 mars 1982 a prévu que l'accroissement des charges résultant du transfert de compétences de l'État aux collectivités locales sera compensé par un transfert de ressources.

La loi du 7 janvier 1983 a précisé que ce transfert simultané de ressources serait effectué, pour moitié au moins, par transfert d'impôts d'État et pour le solde par le versement d'une dotation budgétaire : celle-ci constitue la dotation générale de décentralisation.

La loi de finances pour 2004 prévoit une refonte des transferts de l'État (voir définition de la DGF).

Dotation globale de fonctionnement (DGF)

La dotation globale de fonctionnement, instituée par la loi du 3 janvier 1979, est un prélèvement opéré sur le budget de l'État et distribué aux collectivités locales pour la première fois en 1979.

Son montant est prélevé avec une garantie de progression minimale sur les recettes de TVA, selon un mode de prélèvement et de répartition fixé chaque année par la loi de finances.

Emplois stables ou durables

Emplois ayant vocation à rester durablement à l'actif du bilan (immobilisations). Par convention, est réputée stable toute acquisition faite pour une durée supérieure à un an.

Emprunts

Les emprunts correspondent au volume global des emprunts à plus d'un an contractés pendant l'exercice.

Excédent brut de fonctionnement (EBF)

Solde des opérations courantes non-financières de la section de fonctionnement (hors charges et produits calculés).

Financement disponible

Ensemble des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir après paiement des charges de fonctionnement et des remboursements en capital d'emprunts. Il est égal à la CAF nette augmentée des recettes d'investissement hors emprunts.

Fiscalité directe

Les impositions directes (qui correspondent aux « impôts locaux ») constituent l'essentiel de la fiscalité directe locale. Elles comprennent :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- la taxe d'habitation (dont la part régionale a été supprimée en 2001 par la loi de finances rectificative du 13 juillet 2000)
- la taxe professionnelle (dont la part « salaire » a progressivement été supprimée de 1999 à 2002).

Fiscalité indirecte

Les impôts indirects occupent une place importante dans la fiscalité des collectivités territoriales.

Parmi eux, on peut citer :

- la taxe sur les permis de conduire, spécifique aux régions mais progressivement abandonnée ;
- la taxe sur les certificats d'immatriculation (cartes grises), particulière aux régions ;
- la taxe intérieure sur les produits pétroliers, dont une fraction est versée depuis 2005 aux régions et depuis 2005 aux régions ;
- des taxes indirectes spécifiques à la Corse et aux régions d'outre-mer : taxes sur le tabac, sur les carburants, sur le rhum.

Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)

Le fonds de compensation pour la TVA a pour objet la compensation par l'État aux collectivités locales, à leurs groupements et à leurs services, de la TVA acquittée sur leurs investissements. Pour le calcul des attributions au titre du FCTVA sont prises en compte les dépenses d'équipement (acquisitions et travaux) des organismes locaux durant l'avant-dernière année (hors achats de terrains et subventions spécifiques de l'État perçues), pour lesquelles la TVA n'a pas pu être récupérée d'une autre manière. Mise en œuvre progressivement, cette compensation est quasi intégrale depuis 1981.

Les ressources de ce fonds sont constituées par un prélèvement sur recettes de l'État.

Les organismes locaux bénéficiaires sont les collectivités locales, leurs groupements et leurs services, mais aussi les organismes aménageurs ayant passé convention avec elles et ne récupérant pas directement la TVA.

Fonds de roulement en fin d'exercice

Le fonds de roulement en fin d'exercice représente des capitaux permanents (comptes de classe 1) sur les valeurs immobilisées (comptes de classe 2).. Il permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses (= besoin en fonds de roulement).

Immobilisations financières

Il s'agit des prêts, avances et créances à long et moyen terme. Cette rubrique retrace les créances dont la date d'exigibilité est postérieure à l'exercice d'origine du prêt.

Opérations réelles (recettes et dépenses réelles)

Recettes et dépenses se dénouant par un décaissement ou un encaissement. Excluent les opérations d'ordre tels que les dotations aux amortissements, les reprises sur provisions, la

réintégration de travaux dans le cadre d'opérations sous mandat, etc.

Refinancement de dette

Il s'agit d'une opération budgétaire par laquelle le remboursement anticipé du capital dû est financé par la souscription d'un nouvel emprunt. Ce type d'opération est corrigé des lignes relatives aux flux de dette (emprunts nouveaux et remboursement capital d'emprunts).

Ressources stables ou durables

Ressources appelées, par nature ou destination, à rester durablement au passif du bilan (dotations, réserves, emprunts...). Par convention, il s'agit de tous les financements disponibles à plus d'un an.

Résultat

Il s'agit du résultat comptable (montant de l'ensemble des titres de recettes moins montant de l'ensemble des mandats de dépenses de l'exercice considéré).

Subventions en annuités (versées)

Les subventions en annuités correspondent à l'engagement pris par une collectivité de procéder à un versement régulier, au cours de plusieurs exercices, de subventions à une autre collectivité.

Trésorerie active

Ensemble des disponibilités figurant à l'actif du bilan (solde débiteur de la classe 5 sauf 569).

Trésorerie nette

La trésorerie nette est la résultante de la relation :
fonds de roulement - besoin en fonds de roulement
= trésorerie nette.

Trésorerie passive

Concours bancaires courants et soldes créditeurs des banques figurant au passif du bilan.

Définitions comptables des rubriques

Fonctionnement

nomenclatures M52 / M71

Charges de fonctionnement (I)	débit net classe 6 (sauf 6741, 675, 676 ,68)
Achats et charges externes	débit net des comptes 60, 61, 62 (sauf 621)
Frais de personnel	débit net des comptes 621, 631, 633, 64
Subventions et contingents	débit net des comptes 655, 657+ 651, 656 (M52 et M71) et 652 (M52 seulement)
<i>avec contributions obligatoires et participations</i>	655, 656
- dotation de fonctionnement des établissements du second degré	6551
- service d'incendie	6553
- indemnités aux employeurs d'apprentis	6552
- contributions aux organismes de transport	6557, 6564
<i>avec subventions</i>	657
<i>avec aides à la personne</i>	651
- stagiaires de la formation professionnelle	6511
<i>avec frais de séjour et d'hébergement</i>	652 (M52)
<i>avec frais et indemnités des élus</i>	652 (M71 seulement), 653
Charges financières	débit net du compte 66
<i>avec charges d'intérêts</i>	661
dont charges exceptionnelles	67 (sauf 675, 676)
Produits de fonctionnement (II)	crédit net 7 (sauf 775, 776, 777, 78)+ crédit 10223 (M71)
dont prestations de services et ventes de produits	70
Impôts directs	crédit net du compte 731 + crédit 10223, 7351 (M71)
Impôts indirects et autres taxes	crédit net des comptes 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738
- taxe sur les conventions d'assurance	7342
- droits d'enregistrement et taxes d'urbanisme	732 (M52), 7381 (M71)
- TIPP	7352 (M52) , 732 (M71)
- taxe sur les certificats d'immatriculation	7342
- taxes d'outre-mer	737
Concours de l'Etat	crédit net des comptes 741, 742, 743, 744, 745, 746, 7483
- DGF	crédit net du compte 741
- Autres dotations	crédit net des comptes 742, 743, 744, 745, 746
- Péréquation et compensations fiscales	crédit net du compte 7483
Subventions et participations	crédit net des comptes 747, 748 (sauf 7483)
Produits financiers	76
Produits exceptionnels	77 (sauf 775, 776, 777)

Investissement

Emplois d'investissement (hors dette)	débit des comptes 20, 21 (sauf 217), 23 - crédit des comptes 236, 237, 238 + débit du compte 102 (sauf 1027, 10229) + débit du compte 13 (sauf 139) +débit des comptes 26 (sauf 269), 27 (sauf 279), 454, 455. 456. 457. 458. 481
Dépenses d'équipement directes	débit des comptes 20 (sauf 204), 21 (sauf 217), 23 - crédit des comptes 236, 237, 238
Subventions versées	débit 204
Ressources d'investissement (hors emprunts)	crédit du compte 102 (sauf 1027, 10229, et sauf crédit 10223 en M71), + crédit des comptes 13 (sauf 139), 231, 232, 26 (sauf 269), 27 (sauf 279), 454, 455, 456, 457, 458 + crédit net du compte 775
FCTVA	crédit du compte 10222
Autres dotations et subventions	crédit du compte 102 (sauf 1027, 10222, 10229, et 10223 en M71), + crédit du compte 13 (sauf 139)
<i>avec DGE 1ère part</i>	crédit 10221
<i>avec subventions d'investissement reçues</i>	13 sauf 139
<i>- dotation d'équipement scolaire</i>	1332
<i>- DGE part rurale</i>	1333, 1341
Emprunts *	crédit du compte 16 (sauf 166, 1688, 169)
Remboursements d'emprunts *	débit du compte 16 (sauf 166, 1688, 169)

* hors refinancements et opérations de gestion de dette

Agrégats de bilan

Ressources stables	SC classe 1 (sauf 11, 12, 19) et 2 (sauf 1688, 269, 279) 39, 49, 59, 481, 454, 455, 456, 458 + (crédit net 7 - débit net 6) + (SC - SD 11, 12, 19)
<i>dont capitaux propres</i>	SC 10, 13, 14, + (crédit net 7 - débit net 6) + (SC - SD 11, 19)
<i>dont provisions</i>	SC 15, 29, 39, 49, 59
<i>dont amortissements</i>	SC 28
avec amortissement des constructions	SC 2812, 2813, 2814, 28172, 28173, 28174, 2822, 2823, 2824
avec amortissement du matériel	SC 2815, 28175, 28178, 2818, 2825, 2828
<i>dont encours de dette sur emprunts</i>	soldes créditeurs comptes 16 (sauf 1688, 169)
Actif immobilisé brut	SD classe 1 et 2 (sauf 1688, 11, 12, 19, 269, 279) 39, 49, 59, 481, 454, 455, 456, 458
<i>dont immobilisations d'exploitation</i>	SD 20, 21, 22, 23
avec constructions	SD 212, 213, 214, 2172, 2173, 2174, 222, 223, 224, 2313, 2314, 23173, 23174
avec matériel	215, 216, 218, 2175, 2178, 225, 226, 228, 2315, 2316, 23175, 23178, 2318
<i>dont immobilisation affectées, concédées ou mises à disposition</i>	SD 18, 24
<i>dont immobilisations financières</i>	SD 26 (sauf 269), 27 (sauf 279)
Fonds de roulement	SC - SD des classes 1 (sauf 1688), 2 (sauf 269, 279), 39, 49, 59, 454, 455, 456, 457, 458, 481, 6 et 7. (= ressources stables - actif immobilisé brut)
Actif d'exploitation	SD 269, 279, 3 (sauf 39) 4 (sauf 454, 455, 456, 458, 481, 49), 1688
<i>dont créances sur redevables / clients</i>	SD 41 (sauf 412 pour M61)
<i>dont créances sur personnes publiques et organismes sociaux</i>	SC 43, 44, 412
<i>dont liaisons avec les budgets annexes (soldes débiteurs)</i>	SD 451
Passif d'exploitation	SC 269, 279, 3 (sauf 39) 4 (sauf 454, 455, 456, 458, 481, 49), 1688
<i>dont dettes fournisseurs</i>	SC 40
<i>dont dettes sur personnes publiques et organismes sociaux</i>	SC 43, 44
<i>dont liaison avec les budgets annexes (soldes créditeurs)</i>	SC 451
Besoin en fonds de roulement	actif - passif circulant
Trésorerie active	SD classe 5 (sauf 59)
<i>dont disponibilités</i>	SD 515
<i>dont valeurs mobilières de placement</i>	SD 50
Trésorerie passive	SC classe 5 (sauf 59)
Trésorerie nette	trésorerie active - trésorerie passive

SC= solde créditeur

SD= solde débiteur